

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11

Séance n° 2 du 25 Mars 2025

DATE DE LA CONVOCATION  
le 12 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi vingt-cinq Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

**Présents** : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Manuella PESTEL.

**Absents** : Gérard VIEUBLED ,Hervé BIGOURD représenté par Georges DEMANET, Pascal PETITBON représenté par Carole MORTELECQ, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

**Secrétaire** : Georges DEMANET

❖ *Délibération n° CM..13-2025*

### ***Adhésion à Villes et Villages internet***

---

Mr le Maire propose l'adhésion de la commune à l'association « Villes et Villages internet », celle-ci nous permettra principalement d'accéder à une base de données d'actions réalisées par d'autres communes afin d'enrichir nos réflexions et d'orienter nos actions.

Une autre possibilité serait à travers un label de valoriser nos actions et nos outils numérique. Le coût de cette adhésion serait de 0.07€ par habitant (1080 dernier recensement) : de l'ordre de 76 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

### **DECIDE :**

- D'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à Villes Internet,

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

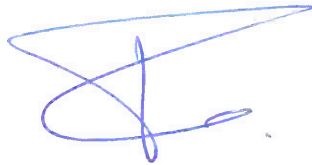
Publié le

ID : 060-216005793-20250325-13\_2025-DE

SLOW

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme, le 31 Mars 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de cet acte publié le 31 Mars 2025.



Georges DEMANET, Secrétaire